

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE PAIN DU SOLDAT

Depuis quelques années, on a amélioré, d'une façon très sensible, la nourriture du soldat. La viande est meilleure et mieux cuite; le vin est distribué avec moins de parcimonie. Pourquoi donc le pain reste-t-il aussi détestable que jadis ?

La « boule de son » n'est pas saine, elle est un parfait exemple de gaspillage, un merveilleux produit de la routine, elle constitue la nourriture la plus encombrante et la plus désagréable. Aussi, jusqu'à présent, a-t-elle résisté à toutes les révolutions !...

Quand un officier tout frais émonlu de l'école arrive au régiment, ses chefs lui indiquent à quels signes il reconnaîtra les pains convenables pour la nourriture de ses hommes.

« Il faut, lui disent-ils, que « la boule » soit cuite sans être noire, que le doigt appuyé sur elle fasse fléchir la croûte, mais que celle-ci reprenne ensuite sa forme. Il faut enfin qu'il y ait quatre *baisures*.

Les *baisures* sont les traces blanches et ovales qui demeurent incuites au pourtour du pain de munition et qui attestent que le contact a été établi dans le four entre lui et ses voisins. Quand il y a en a quatre, on est certain que ce pain était entouré de tous les côtés, et par conséquent il suffit qu'une boule de son de la fournaie ait été essayée pour que toutes les autres soient déclarées bonnes.

C'est cela que l'on donne à nos troupiers. C'est fabriqué avec des farines mal blutées, malaxées à peine, pétrinées à la diable et insuffisamment cuites. On y trouve de tout : des bouts de bois, des clous, du son, de la paille, des cancrelats... et même de la farine.

La croûte est molle, la mie, dès que le pain est rassis, tombe en poussière. Elle a une odeur acide très prononcée dès qu'un peu d'humidité l'a pénétrée.

Le pain se plaçant dans la musette, dès qu'il pleut, l'homme emporte une éponge qui se désagrège et tombe en bouillie.

Dès le lendemain du jour de la cuisson, la boule n'est plus agréable à manger, même pour les palais peu blasés de nos pioupious. Le surlendemain, elle est franchement mauvaise.

Cependant, l'industrie de la panification a fait de tels progrès que maintenant, dans la population civile, tout le monde, il faut le dire — j'entends tous ceux qui ont du pain — peut se nourrir sainement. Dans la population militaire, c'est autre chose. Les officiers, qui mangent au mess ou chez eux, ont le pain des pékins; mais c'est une règle dès longtemps établie et jusqu'à présent invariable, dans cette France qui est cependant une si belle terre à blé, que les soldats n'ont pas d'aussi bon pain que les pauvres.

Le général André a déjà réalisé bien des mesures pour réformer l'armée et la mettre d'accord avec la constitution républicaine du pays; il n'a pas négligé le bien-être du soldat. Qu'il songe à cette modification; elle est assez sérieuse pour mériter l'examen.

Déjà le « pain de soupe » acheté sur les fonds de l'ordinaire des compagnies, est du pain de miche et tous ceux qui ont fait les manœuvres savent à quel point les troupiers

cherchent à faire passer dans la soupe le pain de munition pour conserver un morceau de pain ordinaire qu'ils mangent comme dessert.

Lorsqu'il est si facile de contenter les soldats c'est-à-dire les citoyens, il est mauvais de ne pas le faire.

A. Z.

LE FILAGE DE L'HUILE

Appliqué au Sauvetage à la Mer

Au sujet d'un appareil inventé par le capitaine Em. Debrosse, pour le filage de l'huile à la mer, par les gros temps, sous pression de l'acide carbonique liquide, le *Courrier du Havre* nous apprend aujourd'hui que les canots de sauvetage n° 1 et 2 de la Chambre de commerce du Havre, viennent d'être munis de cet appareil :

« Sous un des bancs du centre, dit notre confrère, se trouve, placé horizontalement le tube d'acier contenant l'acide carbonique liquide. A l'avant et à l'arrière du canot, fixés verticalement le long des tambours, sont les tubes renfermant la provision d'huile. Au moyen d'un tuyautage spécial reliant le tube d'acide aux réservoirs d'huile, celle-ci peut être projetée le long du bord, sous une pression de 19 atmosphères, par douze orifices différents placés aux extrémités du canot et sur ses côtés. La provision d'huile est de 45 litres environ.

» Profitant des gros temps que nous venons d'éprouver, le canot n° 2, sous la direction du patron Urvoy, est sorti lundi dernier en grande rade pour procéder à des expériences et s'assurer du bon fonctionnement de ce système. Ces expériences ont donné le meilleur résultat. L'effet de l'huile sur les briquets est trop connu pour que nous en parlions ici; mais nous insistons sur les avantages qui en résultent tant pour la sécurité des canots et de leurs équipages que pour les opérations de sauvetage qu'ils sont appelés à effectuer. »

EN CHINE

La question de la Mandchourie

Li-Hung-Chang a fait deux visites, la semaine dernière, au ministre de Russie.

Les fonctionnaires chinois affirment que Li-Hung-Chang a insisté auprès du ministre pour la rétrocession de la Mandchourie. Celui-ci propose l'envoi par la Chine d'une délégation spéciale à Saint-Petersbourg, pour en discuter les conditions.

Li-Hung-Chang propose que cette mission soit confiée à Tchang-Tchi-Tong, son plus grand ennemi.

La cour est arrivée à Tong-Kouan-Fou le 11 courant. Les routes étant en très mauvais état, la cour va s'y reposer pendant plusieurs jours.

Au Transvaal

La situation à Prétoria

Maintenant que le procès en trahison Lotter est terminé, on connaît par les familles des accusés les véritables circonstances qui se sont produites. C'est ainsi qu'on a appris qu'un grand nombre de Boers du commando de Delarey allaient journellement à Prétoria pour s'approvisionner; que certains rendaient visite à leur femme; qu'une dizaine d'entre eux assistaient même aux funérailles de M^{me} Krüger.

Plusieurs étrangers qui étaient obligés de

quitter Prétoria, avaient demandé à s'enrôler dans le commando de Delarey mais celui-ci refusa, ne voulant avoir avec lui que des gens qu'il connaissait. Ces étrangers purent alors rentrer à Prétoria sans la moindre difficulté.

On voit, par ces détails, que Prétoria n'est nullement à l'abri d'une attaque possible des Boers.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

La majeure partie de la séance a été consacrée à l'examen des réductions opérées par la commission du budget sur le budget de 1902.

Les ministres, tout en acceptant la plupart de ces réductions, repoussent celles qui concernent le budget des cultes, l'ambassade de France près le Vatican, les missions en Orient, etc.

Le ministre des finances aura une nouvelle entrevue avec la commission vers la fin de la semaine, afin d'arrêter, d'accord avec elle, les chiffres définitifs du budget. On espère que les travaux de la commission seront terminés le jour de la rentrée des Chambres.

Les ministres se sont également entretenus de la question de la grève générale des mineurs. Toutes les mesures à prendre en prévision de cette éventualité ont été définitivement arrêtées.

Le prochain conseil des ministres aura lieu le 22 octobre.

Les retraites ouvrières

La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie mardi. Elle a décidé :

1° Que les résultats de l'enquête sur la loi des retraites ouvrières seront publiés avec le texte intégral des délibérations parvenues au ministère du commerce jusqu'à ce jour. Le texte de ces délibérations sera imprimé par catégories : chambres de commerce, chambres consultatives, syndicats, etc., avec subdivision par département dans chaque catégorie;

2° Que l'enquête est close à partir d'aujourd'hui.

La commission reprendra la suite de ses travaux mardi prochain, et, comme dans la session précédente, elle siégera les mardi et vendredi. Elle a mis à l'ordre du jour de sa prochaine séance, la discussion des différentes propositions de modifications à apporter à la loi sur les accidents, dont M. Mirman est rapporteur, et notamment celle de M. Ferrette.

Les interpellations

La Chambre, dès la rentrée, va se trouver en présence de 65 interpellations dont 19 nouvelles et 46 anciennes.

Incident à Brest

Des incidents se sont produits, au café Brestois, entre des officiers d'infanterie coloniale et cinq voyageurs de commerce. Voici, d'après le rapport sommaire fourni par le commissaire central au sous-préfet, dans quelles conditions ces incidents se sont produits :

Lundi, vers onze heures, cinq voyageurs de commerce étaient attablés dans une salle spéciale, réservée aux voyageurs de commerce, au café Brestois. Tout à coup, plu-

sieurs officiers d'infanterie coloniale firent irruption dans la salle, et, sans provocation de la part des voyageurs, se jetèrent sur ceux-ci, les malmenant. Un des voyageurs, assez sérieusement blessé, a une entorse au pied. Il a été conduit en voiture à l'hôtel, où il est descendu.

Les autres voyageurs sont allés, dans la nuit, porter plainte au commissaire de police de permanence.

Une enquête est ouverte.

Ces incidents sont commentés en ville.

Les fusils de Montceau-les-Mines

Au sujet des envois d'armes faits à Montceau-les-Mines par des armuriers de Saint-Etienne, une note officieuse explique que les pouvoirs publics se trouvent désarmés par ce fait que la transformation faite à ces fusils Gras leur a enlevé le caractère d'armes de guerre, et qu'aux termes de la législation, le commerce et la détention des autres armes sont libres.

Nous croyons savoir, d'autre part, que, pour le cas actuel, le gouvernement est résolu à se servir de l'article 6 de la loi du 14 août 1885, aux termes duquel le ministre de l'intérieur et, « en cas d'urgence, » les préfets, sont autorisés à prescrire ou à requérir auprès de l'autorité militaire, relativement aux armes et munitions qui existent dans les magasins des fabricants ou commerçants, ou chez les personnes qui en sont détenteurs, « les mesures qu'ils estiment nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique. »

Le Canal de Panama

D'après un télégramme de New-York au *Globe*, M. Hutin aurait offert formellement aux États-Unis la cession du canal de Panama avec tous les droits de la Compagnie interocéanique pour le prix de 250 millions de francs.

Les ingénieurs américains ont évalué le canal à 175 millions seulement, mais le gouvernement de Washington serait disposé à un compromis et l'on croit qu'il acceptera la proposition de la compagnie française.

Nouveau paquet de cigarettes

L'administration des tabacs vient de mettre à l'essai, dans quelques bureaux de Paris, un nouveau paquet de cigarettes, d'aspect fort élégant. Ce paquet, de forme rectangulaire, contient vingt cigarettes rangées par dix, et il est destiné à remplacer le paquet rond, dit « bondon », que tout le monde connaît.

Seule, la manufacture du Mans est, jusqu'à ce jour, pourvue de la machine nécessaire à la fabrication des nouveaux paquets. Elle en produit 4,000 par heure.

Si le public fait bon accueil à cette petite réforme, on installera des machines semblables dans les manufactures du Gros-Cailou de Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Riom et Toulouse. La production journalière sera alors de 280,000 paquets, et tous les bureaux de tabacs de Paris et des départements en pourront être pourvus.

Traversée de la Méditerranée en ballon

L'ascension de M. de La Vaulx a parfaitement réussi. L'Aéro-Club a reçu le télégramme suivant :

« Toulon, 15 octobre. — Très beau et très intéressant voyage avec un appareil fonctionnant merveilleusement, bien que n'ayant pu emporter que 600 kilogrammes d'appareils de sécurité, au lieu de 1,400, à cause de la mauvaise qualité du gaz et de la longueur du gonflement. Atterrissage en

mer, sur le *Du-Chayla*, en vue de Perpignan, à cause du vent nous jetant à la côte. Equilibre automatique splendide. Accostage du ballon sur le croiseur très réussi. Voyage de 41 heures qui aurait pu durer encore 48 heures sans affalement à la côte. — De La Vaulx. »

Tirage d'Obligations

Ville de Paris 1869

Le numéro 588,769 gagne 200,000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr.
469,800 239,638 1,866 555,719
Dix numéros gagnent chacun 1,000 fr. :

Canal de Panama

Le numéro 576,693 gagne 250,000 fr.
Le numéro 1,125,678 gagne 100,000 fr.
Les numéros 920,528 et 1,998,702 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 320,620 et 1,900,012 gagnent chacun 5,000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2,000 fr.

735,546, 1,604,919, 1,256,548, 920,589 et 1,562,991

Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Bons de l'Exposition 1889

Le numéro 839,633 gagne 10,000 fr.
Le numéro 277,578 gagne 2,000 fr.
Deux cents numéros gagnent chacun 100 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture se réunira le samedi 26 octobre, pour examiner les affaires suivantes :

Les sieurs Rous et Vialard, entrepreneurs à Figeac, contre la ville de Figeac, le sieur Delon, architecte, appelé en cause. — Réserveoir du Monviguier. Demande en règlement de compte.

Commune de Lamothe-Cassel. — Election de la municipalité. Référé administratif.

Le sieur Eugène Cagnac, entrepreneur à Cahors, contre l'hôpital-hospice de Cahors. — Construction de l'hospice. Charpente. Demande en règlement de compte.

Les sieurs de Maynard et Rousseau, agents d'assurances à Cahors, contre l'administration des contributions directes. — Contribution des patentes. Demande en décharge.

Le sieur Emile Bouyau, exploitant le moulin Leygue, à Touzac, contre l'administration des contributions directes. — Demande en dégrèvement.

Le sieur Marcelin Bessières, cafetier à Catus, contre l'administration des contributions directes. — Demande en dégrèvement.

Manufactures de l'Etat

Un concours pour le recrutement du personnel de la culture des tabacs et de la comptabilité dans les manufactures de l'Etat,

aura lieu dans le courant de décembre prochain.

Les candidats devront être âgés de vingt ans au moins et vingt-six ans au plus, à la date du 1^{er} novembre 1901 ; ils devront être pourvus du diplôme de bachelier, soit de lettres, soit de sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, ou avoir été classés dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'école navale.

Les jeunes gens qui désirent se présenter à ce concours devront se faire inscrire, avant le 3 novembre 1901, dans les bureaux de l'une des directions de Bordeaux, Cahors, Limoges, Marseille, Périgueux, Tonneins et Toulouse.

CAHORS

Rentrée du tribunal

L'audience solennelle de rentrée du tribunal a eu lieu hier.

Justice

Par décret, M. Fournié, juge au tribunal de Cahors, est chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1901-1902, dans le tribunal de Cahors.

Au 7^e

Par décision présidentielle en date du 30 septembre 1901, M. le capitaine Paris, du 7^e, est mis en réforme par mesure de discipline.

Brevet supérieur (aspirantes)

Quinze jeunes filles ont pris part aux épreuves écrites du brevet supérieur, cinq ont été déclarées admissibles à subir les épreuves orales. Ce sont, par ordre alphabétique, Mlles Baduel, Bouscau, Chatinières, Sudrie et Tournadour d'Albray.

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir à 8 h. 1/2 en séance extraordinaire sous la présidence de M. Costes, sénateur, maire.

Etaient présents : MM. Costes, Mazières, Parazines, Besse, Brunies, Ségué, Cagnac, Rous, Rouff, Combelles, Fournié, Tassart, Cloup, Lacroix, Vincens, Combarieu.

M. Combarieu désigné comme secrétaire de la séance donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

En raison de l'état d'indigence des nommés Marlas, de Catus, Calvet, épouse Clary, et du nommé Faure Paul, dit Théophile, né à Cahors, le Conseil décide que leurs frais de pension à l'asile de Leyme seront payés dans les conditions prévues par les règlements, c'est-à-dire un tiers par la commune et deux tiers par le département.

M. le Préfet informe le Conseil que conformément à une de ses précédentes délibérations les frais de casernement ont été fixés à 3 fr. par homme et 3 fr. par cheval.

Une demande de création d'emploi d'une maîtresse chargée de cours au Collège de jeunes filles, est renvoyée à la commission des finances et des écoles avec avis favorable.

Quatre demandes de bourse, présentées en faveur des jeunes Barrau, Cocula, Lagarde et Rouxel, sont renvoyées à la commission des écoles pour étude des dossiers.

M. le Maire donne communication au Conseil du dossier des demandes en autorisation des congrégations, des Capucins et des Carmélites. Le Conseil appelé à donner son avis sur ces demandes renvoie la question aux commissions réunies.

Diverses sommes pour l'achat d'un cheval, d'une échelle en fer, etc., sont inscrites au budget supplémentaire.

Une demande de subvention formulée par le comité des habitations à bon marché est rejetée.

MM. Babec, propriétaire du café de la Comédie, et le gérant du cercle de l'Union, demandent au Conseil de vouloir bien faire des réparations à l'immeuble du théâtre où ils sont locataires, accepté.

M. Tassart, au nom de la commission des finances donne connaissance du rapport relatif à l'emprunt de 220.000 fr. occasionné par l'achat des Petits Carmes, emprunt fait par la ville au Crédit Foncier, au taux de 3,80 0/0, au lieu de 3,85.

Adopté. M. Cloup, au nom de la commission des finances demande au Conseil, de voter une somme de 272 fr. pour achat de matériel au collège de jeunes filles.

Egalement, il propose de faire droit aux demandes de remboursement formulées par MM. Bos, de Montredon (41 fr. 80) et Lauture, de Lagardère (80 fr.) dont les filles, élèves du collège ont été obligées de quitter cet établissement pour raison de santé, durant un mois ou deux. Adopté.

Une bourse au collège est accordée à la jeune Constance Constant.

Une somme de 400 fr. à titre de subvention est accordée au jeune Bourdiol, élève à l'école industrielle de Lille.

M. Cloup, donne les comptes administratifs du collège externat.

Recettes..... 29.107
Dépenses..... 28.092
Reste à recouvrer..... 1.425

Au sujet de ces 1.425 francs, M. Combelles se plaint de la négligence apportée dans le recouvrement de la pension due au collège par certains pères de famille pour l'instruction de leurs enfants.

Il demande au Conseil de voter un blâme au receveur municipal et à l'économiste, qui auraient dû faire appliquer les règlements, c'est-à-dire faire renvoyer les élèves dont les parents ne payaient pas.

M. Rous, appuie la motion de M. Combelles, car, dit-il, s'il se fut agi de la fille d'un ouvrier, il y a longtemps que le collège lui aurait fermé ses portes.

M. Combelles ajoute, que dans tous les cas, la somme due par un seul père de famille est trop considérable pour qu'il n'y ait pas eu négligence de la part de l'administration.

Le débiteur d'une grosse partie de cette somme est M. Fournier, ancien proviseur du lycée Gambetta.

En conséquence M. Fournié émet le vœu suivant : Le Conseil municipal regrettant que les restes à recouvrer pour le budget du collège de filles s'élèvent à une somme trop considérable, émet le vœu que toutes les précautions soient prises pour qu'à l'avenir pareil fait ne se produise plus.

Ce vœu est émis à l'unanimité.

Compte administratif du collège (internat).

Recettes..... 26.971,19
Dépenses..... 23.519,96

Excédent..... 3.451,23

Reste à recouvrer..... 1.803,75

Adopté.

Budget supplémentaire du collège.

(Externat)

Recettes..... 3.819,53
Dépenses..... 1.815,75

Excédent..... 2.003,78

(Internat)
Recettes..... 5.314,98
Dépenses..... 4.380

Excédent..... 934,98

Approuvé.

Projet du budget primitif du collège pour 1902.

Le total des recettes et dépenses s'élève à 30.168,25.

Dans ce budget est comprise l'augmentation du traitement de l'aumônier du collège, traitement qui de 300 fr. a été élevé à 600 fr.

A propos de cette augmentation, MM. Brunies, Rous, Cagnac, protestent ; ils la trouvent exagérée.

Elle est maintenue.

Projet du budget primitif du collège (internat).

Recettes et dépenses 30.154 fr.

Adopté.

Une demande de subvention formulée par M. de la Vaulx aéronaute, en faveur de son entreprise, la traversée en ballon de la Méditerranée, est rejetée faute de fonds.

M. Combarieu, au nom de la commission des finances, donne connaissance au Conseil des comptes de gestion des fabriques des 10 paroisses de la commune de Cahors.

Le rapporteur conclut à l'adoption des comptes de 7 fabriques mais au rejet de ceux des fabriques de Saint-Georges, Saint-Urcisse et Cabessut, qui ne portent pas en dépense l'indemnité du logement des desservants, voulant la laisser à la charge de la commune, contrairement à la délibération du Conseil en 1896.

M. Ségué lit un long mémoire justifiant les comptes de ces fabriques.

M. Combarieu maintient les conclusions de son rapport.

M. Brunies appuie ces conclusions car, dit-il, en 1896, alors qu'il était rapporteur du budget, il s'aperçut que dans le budget des fabriques étaient compris certains frais pour prédication, procession et reposoir, etc. qui devaient être supportés par les fabriques elles-mêmes et non par la commune.

Le dossier du budget fut renvoyé aux fabriques, mais il en revint complètement remanié, les frais susmentionnés ne s'y trouvaient plus.

M. Brunies estime dès lors que tous les budgets présentés par les fabriques sont fictifs.

Les conclusions du rapport de M. Combarieu sont adoptées.

M. Fournié, au nom de la commission des finances soumet au Conseil le budget supplémentaire pour l'année 1901.

Ce budget supplémentaire comprend :

1^o recettes supplémentaires

1^o section excédants de l'exercice

1901..... 161 936,18

2^o section restes à recouvrer du même exercice..... 19 045,24

3^o section recettes nouvelles..... 11 763,77

Soit un total de recettes supplémentaires de..... 192 795,19

2^o dépenses supplémentaires :

1^o section restes à payer pour 1900..... 139 619,31

Dépenses nouvelles..... 44 123,91

Note Billières..... 76,45

Soit un total de dépenses de..... 183 819,67

Récapitulation :

1^o recettes..... 192 795,19

2^o dépenses..... 183 819,67

Soit un excédent de recettes de..... 8 975,52

M. Cagnac, au nom de la commission des travaux public propose de voter la somme de 604 fr. 15 pour frais de construction d'une cale d'accès au Lot et aboutissant au village des Tuileries.

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/2

LE

PUITS QUI PARLE

PAR JEANNE SANDOL

XVI

— Votre exemple est mal choisi, puisqu'il existe un remède au malheur de Claudie ; mais supposez qu'un devoir sacré, un engagement d'honneur la lie à celui qui n'aurait pas son cœur et la prive à jamais du bonheur d'aimer. Hélas ! toutes les pièces d'or du monde ne changeraient rien à sa destinée. On ne transige pas avec sa conscience. Une faible femme comme Claudie se débarrasse du fardeau de la vie. Mais cette dernière ressource n'est pas à la portée de tous, ajouta Pierre en souriant tristement. Et puis enfin le bonheur n'est pas le but de la vie...

Pierre s'arrêta brusquement... A quel attrait mystérieux avait-il donc cédé en pensant ainsi tout haut devant cette étrangère ! Reprenant la froide attitude de l'homme du monde, il reporta tout son intérêt sur Claudie. Depuis un instant la pauvre fille écoutait le jeune homme sans le comprendre ; son regard anxieux allait de l'un à l'autre des deux interlocuteurs. Elle sentait confusément que son sort était entre leurs mains.

— Je reviendrai demain, mon enfant, dit Pierre à Claudie. Prenez courage, ajouta-t-il, je parlerai à votre père et tout s'arrangera. Vous n'épouserez pas le meunier du village d'Oo... Rassurez-vous... Jean reviendra... dit-il en souriant avec l'expression d'une ineffable bonté.

— Ah ! monsieur, que Dieu vous récompense, s'écria Claudie que l'espérance du bonheur transfigurait.

Avant de quitter la chaumière, Pierre s'approcha de Geneviève.

— Adieu, madame, lui dit-il avec une émotion contenue. Je pars dans quelques jours... Je n'aurai probablement jamais l'honneur de vous revoir... Mais je tiens à vous répéter que l'acte de dévouement que vous avez accompli ne s'effacera pas de ma mémoire. Les âmes ne manquent pas en ce monde, selon l'opinion de Claudie ; et moi j'ajoute : les âmes tendres et vaillantes comme la vôtre sont rares.

Et saluant Geneviève, Pierre s'éloigna.

XVII

— Eh bien, ma chère enfant, contez-moi bien vite le résultat de votre visite à cette pauvre fille ? Dans quel état l'avez-vous trouvée ? Cette funeste pensée du suicide ne doit pas subsister chez elle, on ne brave pas une seconde fois les horreurs d'une pareille mort. Connaissez-vous enfin la cause de son désespoir ? Sa douleur est-elle inconsolable, ou bien peut-on venir en aide à cette infortunée ?

Telles étaient les questions pressées que Mme de Mirmont adressait à Geneviève.

Celle-ci, les lèvres contractées, ne se hâtait pas de parler.

— Voyons, mon enfant, répondez-moi, insista Mme de Mirmont qui s'aperçut enfin du trouble de sa jeune compagne. Vous avez l'air ému, Geneviève ; le malheur de cette pauvre fille est-il si grand qu'il soit sans remède ? Si nous n'y pouvons rien, il faut s'en remettre aux soins de la Providence pour la consoler. Vous avez rempli votre devoir de chrétienne dans toute son étendue, il ne vous reste plus qu'à oublier un événement qui, je le vois, vous a trop impressionnée. Allons, n'en parlons plus, mon enfant, reprit Mme de Mirmont.

Voulant distraire Geneviève, elle essaya d'un autre sujet de conversation. Mais Geneviève conservait son air anxieux et réfléchi. Puis, tout à coup, portée par un élan irrésistible, elle se jeta dans les bras de sa vieille amie.

— Je ne vous ai pas trompée, madame, dit-elle en rougissant, mais je ne vous ai pas tout dit...

Alors Geneviève apprit à Mme de Mirmont la présence de Pierre Dérouville à Bagnères, ses rencontres avec lui sans qu'il l'eût reconnue. Mme de Mirmont savait l'accident malheureux qui avait brisé la carrière musicale de l'élève de son frère. Elle connaissait le nom de celui qui avait causé ce mal irréparable ; mais elle ignorait tout le reste.

Une fois entrée dans la voie des confidences, Geneviève ne laissa plus rien ignorer à sa vieille amie. Elle trouva dans cet épanche-

ment une double satisfaction : alléger son âme d'un poids qui l'oppressait et pouvoir enfin parler de lui.

Après avoir prêté la plus vive attention aux paroles de Geneviève, Mme de Mirmont leva les yeux sur elle :

— Il y a une chose que vous oubliez de me dire, mon enfant, mais ma vieille expérience du cœur me permet de la deviner. Fixant la jeune fille d'un regard pénétrant : — Vous aimez M. Dérouville, n'est-ce pas, Geneviève ?... demanda Mme de Mirmont avec une inflexion dans la voix d'une douceur extrême.

— Hier encore, je l'ignorais, mais le déchirement de cœur que j'ai ressenti en lui disant adieu pour toujours m'a révélé la vérité. A l'époque où, chez mon père, je vis M. Dérouville pour la première fois, à peine si je lui accordai une attention différente de celle que je donnais aux autres amis de mon frère. Quant à lui !... ai-je besoin de vous dire que ma beauté n'attira nullement ses regards ? Chétive et telle que j'étais alors, il me prit d'abord pour un enfant, et de plus, une enfant disgraciée de la nature. Vous-même, madame, vous m'avez avoué que telle fut l'impression que je produis sur vous à mon retour de pension.

(A suivre.)

Autour de la séance

Séance par intervalle intéressante, car, elle a permis à l'auditeur de se rendre un peu compte de l'état d'âme de nos édiles.

D'abord, le conseil somnolent a été secoué, oh légèrement ! par une protestation de l'un des siens, relativement aux « restes à recouvrer » du collège de filles.

Il paraîtrait qu'une somme de 1.400 fr. est due par certains pères pour frais d'instruction de leurs filles au collège, et que parmi ces débiteurs se trouve pour une somme très importante l'ex-proviseur du lycée Gambetta ! C'est ce qui a mis en « rogne » deux ou trois de nos édiles : ils avaient raison, et l'un d'eux a même fait observer justement qu'un ouvrier n'aurait pas joué d'un crédit aussi considérable que l'ex-proviseur du lycée.

Celui-là a dit vrai ; le conseil a passé outre quand même, car je ne crois pas que le vœu présenté par un autre édile ait une sanction quelconque.

Que voulez-vous, à force d'être dupe, on finit par être incrédule....

Le conseil, après quelques minutes de somnolence a daigné se secouer pour entendre encore une autre protestation d'un des siens.

Il s'agissait en ce moment de l'augmentation du traitement de l'aumônier du collège, qui, de 300 francs, est porté à 600 !!!

Mais n'insistons pas trop : il paraît que cette augmentation est une économie ? L'ami T. Démines, excellent mathématicien, ferait bien de m'expliquer ça ; moi, je n'y entends rien.

N'insistons pas, dis-je ! et déplorons seulement que par négligence ou par complaisance, on ait permis à de gros fonctionnaires, comme l'ex-proviseur du lycée de ne pas payer durant des années les frais d'instruction de leurs enfants !

Ah ! s'il se fût agi d'un ouvrier, de moi ? Pour sûr que dès la première heure, on aurait mis mes enfants à la porte, et qu'on m'aurait même dit des choses désagréables, dans le genre de celles que le titi m'adresse les soirs de manifestations !

L'AGENT DE SERVICE.

TOURNÉE D'OPÉRA-COMIQUE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est vendredi 18 octobre, qu'aura lieu, au théâtre de Cahors, la soirée de gala d'opéra-comique, annoncée précédemment dans notre journal, avec *Galatée* et *les Noces de Jeannette*, ces deux chefs-d'œuvre du genre.

Tout le monde connaît *les Noces de Jeannette* et *Galatée*, cette idylle mythologique. Qu'importe ! La musique en est si fraîche, si pimpante, si gaie, qu'on l'entend toujours avec un nouveau plaisir.

Ces ouvrages, honnêtes par excellence, peuvent être entendus par tout le monde, et, grâce à l'interprétation de premier ordre qui nous est promise avec Mlle Alice Willem, de l'Opéra-Comique, dans le rôle de Galatée ; de Mlle Alice Darney, dans celui de Pygmalion, le sculpteur ; de Mlle L.

Bonnard, qui chantera *les Noces* ; grâce, enfin, à la maîtrise du maestro et du concours de toute la troupe, on peut être certain de passer une délicieuse soirée.

Musique du 7^me de ligne

PROGRAMME DES 17 ET 20 OCTOBRE 1901

Allegro Militaire, Sellenick.
La Sirène, ouverture, Auber.
Toujours ou jamais, valse, Waldteufel.
L'Eclair, fantaisie, Halévy.
Ondulation, mazurka, Strobl.

De 4 à 5 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 17 octobre 1901

Mariages

Cubaynes Léopold, tailleur d'habits et Luc Marie-Lucie, sans profession.
Marmiesse Louis-Jules, peintre et Lafargue Germaine, cuisinière.

Décès

Pomié Etienne-Ulysse-René, 11 mois, à Larroque.
Bach Marie-Louise, 2 mois 1/2, impasse de la Citadelle.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

Arrondissement de Cahors

LUZÉCH. — *Les vétérans.* — La remise solennelle du drapeau à la 142^e section de Luzéch aura lieu le dimanche 20 courant, à trois heures du soir.

Voici le programme des fêtes qui seront organisées en cette circonstance :

A deux heures et demie, réception à la mairie de Luzéch des autorités civiles et militaires : MM. le préfet, le général en chef, le général de brigade, le sénateur, le député, le président du tribunal civil de première instance, le conseiller général, le conseiller d'arrondissement et les autres invités.

A trois heures, place du Canal, remise du drapeau et défilé des Vétérans. La société musicale les Enfants de Luzéch prêtera son gracieux concours.

A cinq heures et demie, banquet fraternel et patriotique, sous la présidence de M. le préfet du Lot.

La ville, pavoisée, sera illuminée à l'électricité au moyen de lampes multicolores.

A huit heures, grande sauterie organisée par les jeunes gens de la ville sur la place du Canal.

Les Vétérans tiendront à honorer leur

drapeau et pas un ne manquera à cette cérémonie patriotique.

Les adhésions sont déjà nombreuses et le succès de la fête est assuré.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Dispute et coups.* — Mardi, jour de foire, vers dix heures du soir, une dispute s'est élevée dans l'auberge Fabrégue, faubourg du Pin, entre les nommés Lalaurie et Lugan, de la commune de Bagnac, au sujet d'une question d'intérêt. Descoups d'une certaine gravité ont été portés de part et d'autre. Lugan a été grièvement blessé à la figure et a dû appeler un médecin. La gendarmerie prévenue, s'est rendue sur les lieux et a dressé procès-verbal.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Les nommés Antoine Chavigné, soixante ans, chaudronnier, et Jean Truquet, cultivateur à Cournazac, commune de Payrignac, qui se sont portés des coups et fait réciproquement des blessures, sont condamnés à 25 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens, mais ils bénéficient de la loi de sursis.

— Basile Pasquet, trente ans, maçon à Costeraste, Commune de Gourdon, est inculpé d'avoir porté des coups et fait des blessures au nommé Desclaux, âgé de vingt ans, propriétaire au même lieu. Pasquet est condamné à six jours de prison, avec bénéfice de la loi de sursis.

— Hippolyte Imbert, soixante-deux ans, cultivateur à Caniac, qui a volé quatre poulets au sieur Delfaut, cultivateur au même lieu est condamné à un mois de prison.

— Une affaire de contravention à la police des chemins de fer est renvoyée à la prochaine audience.

AU POSTE DE LA DOUANE

« Agitez cette cloche, » nous dit un douanier qui montait sa faction le long d'un bassin, « le passeur va venir vous prendre et vous trouverez le patron dans la petite maison blanche que vous voyez de l'autre côté de l'eau. » Quelques minutes après nous atteignons l'autre bord et faisons la connaissance de Monsieur Madec, patron des douanes de la Rochelle.

Non loin des vieilles tours qui flanquent l'entrée du port, nous nous intéressions, tout en causant, au va et vient des bateaux de pêche et aux manœuvres d'un vapeur qui gagnait le large.

« Bah, » nous dit Monsieur Madec, lorsque nous lui parlâmes des fatigues de son état, « c'est affaire d'habitude, on est si content quand la patache revient après trois ou quatre jours de mer, d'aller embrasser la femme et les petits. Ah par exemple j'ai eu quelques années bien dures là-bas, au loin je passais de tristes nuits en songeant à ma pauvre femme. Bien souvent je me suis demandé en partant si je l'aurais retrouvée vivante à mon retour. Pendant sept ans ma femme a souffert d'une maladie d'estomac des plus graves, vomissant tout ce qu'elle prenait et atteinte d'une constipation qui lui viciait le sang. Minée par une fièvre lente, son épuisement était effrayant. Sans sommeil et sans nourriture, elle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Elle avait aussi des étouf-

fements causés par la bile, et si violents qu'elle semblait prête à rendre l'âme. Un jour je m'en souviens, étant venue me voir au port de la Pallice, elle me tomba entre les bras.

« Ecoute, » lui dis-je, « il faut absolument m'obéir et faire ce que je t'ai si souvent demandé. » Déjà plusieurs fois je l'avais suppliée d'avoir recours à la Tisane Américaine des Shakers, car j'avais eu l'occasion de lire une petite brochure qui en vantait avec preuves à l'appui les bienfaites propriétés, mais toujours elle s'y était refusée, découragée qu'elle était par l'inefficacité de tous les remèdes qu'on lui avait fait prendre. Le même jour quand mon service fut terminé, j'allai moi-même en acheter un flacon.

« Chose inouïe, dès les premières doses, ma femme demanda à manger. Nous ne revenions pas de voir son appétit, mais nous avions de vives craintes pour les suites de ce que nous considérions comme une imprudence. Nous nous trompions heureusement, car la digestion fut excellente. Le soir, un bienfaisant sommeil vint réconforter la malade et le lendemain matin, elle se trouva mieux qu'elle n'avait été depuis bien longtemps. La constipation disparut, puis revinrent les forces, l'embonpoint et les bonnes couleurs. Au troisième flacon, la guérison était complète. »

Monsieur Madec habite depuis 25 ans, 40, quai St. Nicolas à la Rochelle (Charente-Inférieure), et y est des plus honorablement connus. Le 28 février 1901, dans une lettre dont la signature est légalisée par Monsieur d'Orbigny, maire de cette ville, et adressée à M. Oscar Fanyan, pharmacien à Lille, Monsieur Madec ajoutait ce qui suit aux détails que l'on vient de lire. « La guérison de ma femme est un véritable miracle que l'on ne saurait trop faire connaître; les personnes qui douteraient encore de l'efficacité de la Tisane Américaine des Shakers peuvent s'adresser à moi, je me ferai un devoir de leur confirmer ce que je vous écris. »

BULLETIN FINANCIER

Après avoir assez bien débuté, la séance se termine dans de moins bonnes conditions, la plupart des valeurs perdent la plus grande partie du report coté hier et d'autre ont encore baissé.

Le 3 0/0 qui avait ouvert à 100,50, revient en clôture à 100,45; le 3 1/2 0/0 recule à 101,70; l'amortissable à 99,50 n'a pas varié.

La Banque de France cote 3.815. Peu de changement dans la tenue des actions des Sociétés de Crédit, elle demeurent plutôt fermes.

Le Crédit Foncier à 673, le Comptoir National d'Escompte à 562, le Crédit Lyonnais a passé de 981 à 982, la Société Générale cote 605.

Nos chemins n'ont pas varié : Le Lyon est à 1.602, le Midi à 1.300, le Nord à 1.950 et l'Orléans à 1.610.

Le Suez recule à 3.680. Les fonds étrangers restent lourds.

L'Extérieure reste à 69,35, l'Italien à 99,20, le Portugais à 26,05, le Russe 3 0/0 1891 à 82,80, le Turc D se traite à 23,87, la Banque Ottomane à 522.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
16 Merc.	+ 19	+ 12,5	754	Couvert
17 Jeudi	+ 19	+ 13	753,5	Pluie Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable — Beau
D^r HERBEAU.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV.

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

Il y avait dans les rangs des hommes durs comme l'acier, avides de sang comme les vautours, et qui, à la nouvelle de cette sentence, fondirent en larmes ou s'éloignèrent étouffant des sanglots. Seul Cecil ne laissa échapper aucun soupir, aucun signe de découragement. Lorsque la lecture fut donnée du verdict, il écouta sans sourciller, et le calme attristé de ses yeux ne se démentit pas un instant. Il inclina seulement la tête, en disant :

— C'est bien !

Au fond, tout lui paraissait bien : quand il serait mort, son secret reposerait avec lui dans la tombe et le long martyre de sa vie serait fini.

A la clarté du midi, Cigarette se trouvait penchée à la croisée de la mansarde qu'elle occupait à la citadelle, réfléchissant avec dépit aux incidents qui l'avaient décidée à quitter le camp.

— Et dire que j'ai été assez faible pour manquer ma vengeance, murmura-t-elle. Avec

son naturel farouche, pour lequel la *vendetta* n'était qu'un droit et un devoir, elle sentait comme une humiliation blessante à l'idée d'avoir épargné sa rivale, en fuyant la présence de Cecil pour lui cacher la folle passion dont elle se serait guérie elle-même par un coup de poignard plutôt que de l'exposer au dédain ou à la pitié de l'homme aimé.

— J'ai manqué ma vengeance, répéta-t-elle d'une lèvre frémissante.

Tout à coup, un léger bruit retentissant au-dessus de sa tête l'arracha à sa sombre rêverie. Une aile d'oiseau venait de frôler ses cheveux. Levant les yeux, elle aperçut un petit pigeon voyageur au plumage bleu, de ceux qu'elle nourrissait à cette croisée, le plus rapide et le plus sûr pour porter des messages entre les postes et les différents corps. Sans se rappeler qu'elle avait oublié ce pigeon au camp, elle caressa le gentil petit oiseau qui s'était assis sur son épaule, fatigué à la suite d'un long voyage. Ce n'est que quelques instants après qu'elle découvrit un petit billet, attaché sous l'une des ailes. Elle le déplia, sans réussir d'abord à le déchiffrer.

Elle ne savait ni lire ni écrire.

Toutefois, son sentiment militaire était trop éveillé pour ne point changer sa rêverie en action immédiate. Quel que fût le destinataire, il fallait le trouver sans retard. Elle donna de l'eau et du grain au pigeon, puis elle descendit l'escalier étroit et sombre conduisant dans la cour.

Elle n'avait pas à chercher longtemps. Un vieux savetier français qui avait établi son

échoppe dans un coin de la cour, lui servait habituellement de docteur et d'écrivain dans ce cantonnement. L'ayant trouvé occupé de son travail de raccommodage, elle lui toucha l'épaule avec son petit papier.

— Mon bon Mathieu, voudrais-tu me lire cela ?

— C'est pour toi, petite, et c'est signé : *Petit pot de terre.*

Nonchalamment, Cigarette répondit d'un signe de tête.

— C'est un bon garçon et un grand clerc en même temps, dit-elle. — Lis toujours.

Le vieux obéit, en lui communiquant le message suivant :

« Il y a de mauvaises nouvelles. J'envoie, à tout hasard, le pigeon, espérant qu'il arrivera chez toi. *Bel-à-faire-peur* a frappé au visage le *Faucon noir*. Une bagatelle, une gifflée seulement, mais qui fut accompagnée de la menace de l'assommer. Il a été jugé et va être fusillé. Il n'y a pas de recours au conseil de révision. Le cas est clair; le colonel l'aurait tué par un coup de pistolet, qu'il en aurait été renvoyé sans un mot de blâme. J'ai pensé qu'il fallait t'avertir. Nous sommes tous attristés. Cela est arrivé dans la soirée de la grande fête. Je suis ton humble adorateur et esclave ! »

Cigarette avait entendu, immobile, sans proférer une syllabe, mais tout son sang reflua de sa figure, laissant ses joues horriblement pâles sous son teint bronzé par le soleil; ses yeux dilatés, frappés d'un éblouissement soudain, se fixèrent sur les lèvres du vieillard

pendant qu'il lisait lentement le texte du message.

— Lis encore ! dit-elle simplement, lorsqu'il eut fini. Il se leva et la regarda en face, surpris de cette voix qui avait brusquement changé d'accent.

Puis, il recommença la lecture. Quand il fut arrivé au passage signalant la mort imminente de Cecil, elle l'interrompt en poussant un sanglot de désespoir :

— Fusillé ! dit-elle, atterrée. — Fusillé !

La vengeance à laquelle elle avait rêvé se présentait avant même qu'elle eût osé l'espérer.

Le vieillard se leva, effrayé.

— Enfant ! tu te trouves mal ?

— Le coup fut porté pour elle ! murmura-t-elle. — C'était cette nuit-là, entendez-vous — cette nuit-là !

— Quelle nuit ? Tu as l'air singulièrement émue ! Est-ce que tu aimes ce malheureux trouper ?

Cigarette répondit en riant — mais son rire révéla un écho d'une sonorité terrible dans la cour déserte.

— Aimer ? Aimer ? Je le haïssais, voyez-vous. C'est ce que je me suis dit, en appelant la vengeance. La voilà qui est venue !

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1^{er} JUILLET 1901)

De Paris à Toulouse

		17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
		EXPRESS.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS.	1 ^{re} classe.	EXPRESS.	1 ^{re} classe.	DIRECT.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	OMNIBUS.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS.....	départ.	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée.	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—	—	—	—	—	—
	départ.	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 36 m.	6 34 m.	4 57	12 32 m.	—	—	—	—	—	—
	départ.	6 45 m.	7 1	5 5	1 38	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....		7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	—	7 11 s.
SOULLAC.....	arrivée.	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	—	7 49
	départ.	7 45	7 40	5 44	2 8	—	—	—	—	—	8 10
CAZOULÈS.....	arrivée.	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	—	8 18
	départ.	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	—	8 25
Lamothe-Fénelon.....		8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	—	8 27
Nozac.....		8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	—	8 42
GOURDON.....		8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	—	8 53
Saint-Clair.....		8 40	—	—	3 3	—	—	—	—	—	9 6
Dégagnac.....		8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	—	9 28
Thédirac-Peyrilles.....		9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	—	9 40
Saint-Denis-Catus.....		9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	—	9 51
Espère.....		9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	—	10 1
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	—	—	10 12 m.
	départ.	9 41	8 54	6 54	4 5	—	—	—	—	—	7 30 m.
Sept-Ponts.....		9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	—	7 42 m.
Cieurac.....		10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	—	7 59
Lalbenque.....		10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	—	8 8
Causade.....		10 45	9 36	7 32	5 15	—	—	—	—	—	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	—	9 27
TOULOUSE.....	arrivée.	12 13 s.	0 49 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
		EXPRESS	1 ^{re} classe.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE..d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	—	—	9 16 m.	5 45 m.	—	—	—	—
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	10 53	7 25	—	—	—	—
Causade.....	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	—	—	12 13 s.	8 48	—	—	—	—
Cieurac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	—	—	12 22	8 57	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	—	—	12 34	9 9	—	—	—	—
CAHORS..{ arr.	2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	—	—	—	12 42	9 17	—	—	—	—
	dép.	2 49	4 48	6 40	10 36	—	—	—	—	—	—	—	9 36	—	—	—	—
Espère.....	—	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 48	—	—	—	—
St-Denis-Catus..	—	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 1	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	—	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 14	—	—	—	—
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 23	—	—	—	—
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 32	—	—	—	—
GOURDON.....	—	5 30	7 55	—	11 19	—	—	—	—	—	—	—	10 45	—	—	—	—
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 53	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	—	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 2	—	—	—	—
CAZOULÈS..{ a.	—	—	8 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 14	—	—	—	—
	d.	—	8 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 15	—	—	—	—
SOULLAC..{ a.	3 47	5 51	8 34	—	11 43	—	—	—	—	—	—	—	11 22	—	—	—	—
	d.	3 48	5 55	8 39	11 44	—	—	—	—	—	—	—	11 25	—	—	—	—
Gignac-Cressens.	—	—	9 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 51	—	—	—	—
BRIVE..{ a.	4 24	6 31	9 44	—	12 22 m.	—	—	—	—	—	—	—	12 23 s.	—	—	—	—
	d.	4 28	7 »	—	12 29	—	—	—	—	—	—	—	12 50.	—	—	—	—
PARIS. arrivée.	12 5 m.	4 21 m.	—	—	9 39	—	—	—	—	—	—	—	11 33 s.	—	—	—	—

(a et s) 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres.
 (a et d) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.
 (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50 m.	12 49 s.	6 30 s.
Marcousses.....	6 13	8 12 m.	1 3 s.	6 44 s.
Arrêt Douelle.....	6 23	—	4 7 s.	6 48 s.
Parnac.....	6 50	8 59	1 14	6 55
Luzac.....	6 56	8 55	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	9 20	1 32	7 15
Arrêt Prayssac.....	6 52	—	1 35	7 18
Puy-Évêque.....	7 1	9 42	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	9 53	1 50	7 35
Soturac-Touzac.....	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 51	10 39	2 13	7 59
PARIS — Arr.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m.

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 50 s.	10 59 s.	7 8 m.
LIBOS — A.	7 6	3 8	8 55 s.
Fumel.....	8 6	2 47	9 9 s.
Soturac-Touzac.....	8 16	2 23	9 15
Duravel.....	8 23	2 40	9 22
Puy-Évêque.....	8 30	3 47	9 30
Arrêt Prayssac.....	8 37	3 34	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzac.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle.....	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 25	1 27	6 27 s.
Cabessut, halte.....	7 32	1 36	6 36 s.
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46 s.
Mers.....	7 52	1 55	6 54 s.
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 3
Condat.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte.....	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 33	2 33	7 28
Calvignac, halte.....	8 44	2 44	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, halte.....	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC, D.	7 35	11 9	5 19 s.
Lamadelleine.....	7 46	11 21	5 31 s.
Toirac.....	7 56	11 33	5 43 s.
Montbrun, halte.....	8 4	11 42	5 52 s.
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte.....	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.....	8 32	12 14	6 21
St-Cirq, halte.....	8 40	12 23	6 33 s.
Condat.....	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry.....	9 9	12 45	7 3
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 13	1 3	7 16
Cabessut, halte.....	9 23	1 11	7 26
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
 est un
PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
 dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est **incontestable.**
 SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERES ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain Paris.) 6^e.

Sommaire du n° 1482, du 19 octobre 1901.
 Générateurs Richmond, par T. Obalski. — Le problème géographique de la frontière du Chili et de l'Argentine, par E.-A. Martel. — Embarquement mécanique, par A. da Cunha. — Les poissons russes, par Victor de Clèves. — Séparateur de gaz, par G. Gall. — Les porte-montre, par Mathieu Planchon. — Le champignon des maisons, par Henri Coupin. — Papillons et température, par J.-F. G. — Au pays des Mozabites, par L. Jacquot. — Une nouvelle lampe à aéro, par D. L. — L'impérial des omnibus, par D. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 14 octobre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Réfrigérants à cheminée, par Georges Gaye.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 42 (19 octobre 1901).

1^o Voyage en Mongolie, par M. le Baron de Batz. 2^o A travers le monde: Saint-Valéry-sur-Somme.

3^o Excursions: En Galicie; Lemberg, par Georges Servières. — Une chasse aux phoques dans la baie de Somme, par Paul Combes.

4^o Grandes courses de Terre et de Mer: Récentes nouvelles du baron Toll.

5^o Livres et Cartes. 6^o Conseils aux voyageurs: Récolte des Lichens. — Formes des Lichens. — Organes Reproducteurs. — Récolte.

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1507^e livraison (19 octobre 1901).

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Une promenade au fond de la mer, par Fr. Ancis. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Fleurs en mie de pain, par Edmond Renoir.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 17 Octobre 1901.

V^o Nacla: Chronique. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus: L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot: Les Chasseurs d'esclaves (suite). — H. de Balzac: Eugénie Grandet (suite). — Mathilde Alanic: Un bon coup de plumeau